



**Conseil communal du 29/11/22  
Communiqué de presse**

**Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 octobre 2022 - Vote**

**Point 2. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 le rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville et le CPAS.**

Ce rapport, rédigé conjointement par les directeurs généraux et financiers des deux institutions, met en exergue l'ensemble des synergies et des économies d'échelle entre la Ville de Soignies et son CPAS. Cela afin de garantir une bonne gestion tant administrative que financière.

Ce rapport reprend les synergies réalisées, en cours et projetées pour les années à venir.

**Point 3. IMIO – Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle – Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 13 décembre 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IMIO.**

L'assemblée générale d'IMIO se tiendra le 13 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux produits et services ;
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022 ;
3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023 ;
4. Nomination de madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces.

**Point 4. IDETA – Agence de développement territorial –  
Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15  
décembre 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IDETA.**

L'assemblée générale d'IDETA se tiendra le 15 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Plan stratégique et budget 2023-2025 ;
2. Souscription de parts PE au sein du Secteur VII de CENEO ;
3. Projets éoliens de Tellin et de Nassogne - Constitution d'un SPV avec TotalEnergies ;
4. Modifications statutaires ;
5. Marché Réviseurs - Ratification des représentants permanents et d'une correction de la ventilation des coûts annuels entre les entités ;
6. Divers.

**Point 5. ORES ASSETS – Approbation de l'ordre du jour de  
l'assemblée générale du 15 décembre 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'ORES Assets.**

L'assemblée générale d'ORES ASSETS se tiendra le 15 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Plan Stratégique 2023-2025 ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - liste des associés.

**Point 6. IGRETEC – intercommunale pour la gestion et la  
réalisation d'études techniques et économiques – Approbation de  
l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 décembre 2022 -  
Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IGRETEC.**

L'assemblée générale d'IGRETEC se tiendra le 15 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Dernière évaluation du Plan Stratégique 2020-2022 et Plan Stratégique 2023-2025 ;

3. Recapitalisation de SODEVIMMO ;
4. Tarification des missions In House.

### **Point 7. CENEO – Approbation de l’ordre du jour de l’assemblée générale du 16 décembre 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l’ordre du jour de l’assemblée générale de CENEO.**

L’assemblée générale de CENEO se tiendra le 16 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Plan stratégique 2023-2025 ;
2. Nominations statutaires.

### **Point 8. HYGEE – Intercommunale de gestion environnementale – Approbation de l’ordre du jour de l’assemblée générale du 20 décembre 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l’ordre du jour de l’assemblée générale d’HYGEE.**

L’assemblée générale d’HYGEE se tiendra le 20 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Modifications statutaires, en ce compris modification d’objet social ;
2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif - ROI – Modification ;
3. Evaluation 2022 du Plan stratégique HYGEE 2020-2022 – Approbation ;
4. Plan stratégique HYGEE 2023-2025 – Approbation ;
5. Composition du Conseil d’Administration - Modifications.

### **Point 9. IDEA – Intercommunale de développement économique et d’aménagement du cœur du Hainaut – Approbation de l’ordre du jour de l’assemblée générale du 21 décembre 2022 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les points de l’ordre du jour de l’assemblée générale d’IDEA.**

L’assemblée générale d’IDEA se tiendra le 21 décembre 2022 avec pour ordre du jour :

1. Modifications statutaires, en ce compris modification de l'objet social ;

2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif - ROI - Modification ;
3. Evaluation 2022 du Plan stratégique IDEA 2020-2022 - Approbation ;
4. Plan stratégique IDEA 2023-2025 – Approbation.

**Point 10. « Office communal du tourisme de la Ville de Soignies» ASBL – Démission de membres au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration – Modifications - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les démissions de membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ASBL « Office communal du tourisme de la Ville de Soignies ».**

Le groupe MR du conseil communal de la Ville de Soignies désignera un remplaçant qui siégera à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL « Office communal du tourisme de la ville de Soignies ».

Le Groupe Ensemble du conseil communal de la Ville de Soignies désignera :

- Un remplaçant qui siégera à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL « Office communal du tourisme de la ville de Soignies » ;
- Un remplaçant qui siégera à l'assemblée générale de l'ASBL « Office communal du tourisme de la ville de Soignies ».

**Points 11. Finances – situation de caisse – 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2022 - Communication**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies sera informé ce mardi 29 novembre 2022 des situations de caisse des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année 2022**

Il s'agit d'une simple formalité administrative.

**Point 12. Finances – Instauration de la pension complémentaire en faveur des membres du personnel contractuel et de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale du fonds de pension - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 l'instauration de la pension complémentaire et la désignation d'un représentant à l'assemblée générale du fonds de pension.**

Le Conseil communal adoptera les documents portant sur l'instauration de la pension complémentaire pour les membres du personnel occupés dans le cadre d'un contrat de travail avec la ville.

Les documents à adopter sont les suivants :

- Le plan de financement du régime de pension du second pilier en faveur des membres du personnel contractuel d'un pouvoir local ;
- La convention de gestion – patrimoine distinct APL ;
- La politique d'investissement – patrimoine distinct APL ;
- Le règlement d'assurance de groupe pour structure d'accueil ;
- La convention-cadre d'assurance de rentes viagères ;
- Les statuts de l'organisme de financement des pensions « Ethias Pension Fund ».

Le conseil communal devra désigner un représentant à l'assemblée générale d' « Ethias Pension Fund ».

### **Point 13. GRH – Fixation du règlement de pension définitif – Second pilier - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 le règlement de pension définitif relatif au second pilier de pension.**

Le conseil communal du 25 octobre a fixé le règlement relatif au plan de pension complémentaire en faveur des membres du personnel contractuel de l'administration communal, du CPAS et de l'Agence de Développement Local de Soignies. Il avait, dans la foulée du conseil communal d'octobre, été envoyé à « Ethias Pension Fund».

Les entités concernées ont reçu de la part d'« Ethias Pension Fund», la version définitive du règlement de pension complémentaire, cette version comporte des modifications.

Les modifications de ce règlement définitif, validées à l'unanimité en négociation syndicale, sont les suivantes :

- La suppression de deux définitions (FSMA et Méthode verticale) et la modification de celle relative à la réserve libre ;
- L'ajout du personnel enseignant contractuel non admis aux subventions traitements dans les travailleurs affiliés ;
- L'adéquation de la formule relative à l'Allocation de pension conformément à la variable de 3% fixée par les différentes entités (Ville, CPAS, ADL).

Cette version définitive avec les modifications devra être validée par le Conseil communal.

## **Point 14. RCA ADL-Soignies – Plan d’entreprise 2023 – Approbation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 le plan d’entreprise 2023 de la régie communale autonome « ADL-Soignies ».**

Le conseil d’administration de la régie communal autonome « Agence de développement local - Soignies » doit établir chaque année un plan d’entreprise et un rapport d’activité. Le plan d’entreprise doit être validé par le conseil communal avant la fin de l’année 2022. Ce plan d’entreprise a été validé à l’unanimité par le conseil d’administration de la RCA ADL-Soignies.

Ce plan d’entreprise 2023 met l’accent sur :

- Un premier volet de priorité sur la clôture des actions de « court terme » restant « en cours » à ce jour :
  - « Mise en place d’un réseau local de parrainage des porteurs de projets » ;
  - « Mise en place de groupements représentatifs des différents secteurs d’activités du territoire » ;
  - « Mise en place un Web observatoire commercial » ;
  - « Poursuite du développement de « La Halle aux saveurs » et en assurer son attractivité ».
  
- Un second volet sur les actions à moyen et long terme à poursuivre :
  - « Développement d’une plateforme web interactive regroupant toutes les informations utiles pour les commerces et les entreprises » ;
  - « Mise en place d’un cadre pour les enseignes, les façades, le mobilier des terrasses » ;
  - « Mise en place d’un accompagnement des commerçants par le monde du design pour leur conférer une identité attractive » ;
  - « Lancement de nouvelles activités maraîchères ou d’élevage » ;
  - « Création d’un hall relais agricole » ;
  - « Organisation de visites expérientielles, éducatives et industrielles visant l’attractivité de la pierre bleue » ou « Mise sur pied de journées de sensibilisation/workshops autour des utilisations innovantes et créatives du matériau pierre bleue ».

- Un troisième volet qui reprend la réorientation envisagée pour certaines actions – à confirmer en fonction de l'évolution de certains projets en cours :
  - « Réhabilitation du site « Trou Madame » et affectation en micro-zone d'activités économiques et/ou artisanales pour l'accueil et le développement de projets ne répondant pas aux critères d'implantation en ZAE »
  - « Mise en place de pop-up stores »
  
- Un quatrième volet reprend les nouvelles actions à intégrer avec l'accord de la Région wallonne :
  - « Collaboration au développement de mesures d'accompagnement des activités économiques face aux défis énergétiques »

### **Point 15. Marchés publics – Adhésion à la centrale d'achats cybersécurité d'IMIO – Approbation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 l'adhésion à la centrale d'achat cybersécurité d'IMIO.**

Cette adhésion de la Ville de Soignies à la centrale d'achat d'IMIO permettra de bénéficier d'un audit de cybersécurité au sein de la Ville de Soignies. À ces fins, le Gouvernement wallon a octroyé un subside de 2.500.000,00€ à IMIO.

La Ville de Soignies sera facturée de 40% de l'opération grâce au subside octroyé par le Gouvernement wallon. La Ville de Soignies devra déboursier entre 2.800,00€ et 6.700,00€ subside déduit, prix variant selon la taille de l'institution. Le devis précis sera proposé par IMIO une fois l'adhésion effectuée.

### **Point 16. Marchés publics – Éclairage public – Mise en lumière de l'Hôtel de Ville de Soignies – Approbation du principe et de la désignation d'ORES ASSETS - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 le principe d'élaboration de la mise en lumière de l'Hôtel de Ville de Soignies et désignation ORES Assets.**

L'objectif de ce projet est de modifier l'illumination vétuste et irremplaçable de l'Hôtel de Ville de Soignies.

Il convient de couper l'Hôtel de ville en deux parties, la partie haute et la partie basse. Pour la partie haute, pour éviter la pollution lumineuse

actuelle, les projecteurs seront placés sous la corniche et dirigés vers le bas permettant de souligner la verticalité du bâtiment. Pour les pans de toitures des deux tours, les projecteurs seront orientés vers le haut pour mettre en valeur les éléments architecturaux.

Pour la partie basse, les projecteurs de sol seront démontés et remplacés par des projecteurs installés en milieu de façade et dirigé vers le bas.

À régime identique, cette nouvelle installation permettra une économie d'énergie estimée à 80%. L'estimation provisoire du projet est de 39.102,53€ hors TVA et 47.314,06€ TVA comprise. Les prestations d'ORES sont 16,5% du montant total du projet et compris dans l'estimation.

Ce projet est prévu à la modification budgétaire N°2 du budget extraordinaire 2022 avec un financement de prélèvement sur fonds de réserve.

#### **Point 17. Finances – Charte éclairage public ORES ASSETS - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 la charte « Éclairage public d'ORES ASSETS ».**

L'adhésion à cette charte « Éclairage public » proposée par l'intercommunale ORES ASSETS permet de bénéficier des services d'entretien, de réparation des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câblage d'éclairage public, les supports, ... Cette adhésion prendra cours le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette charte doit être signée tous les 4 ans, il convient donc cette année de la renouveler.

#### **Point 18. Sports et jeunesse – Aménagement du stade communal – Convention entre la Ville de Soignies et l'école libre des Carrières – Vote**

#### **Point 19. Sports et jeunesse – Aménagement du stade communal – Convention entre la Ville de Soignies et l'école Saint-Vincent – Vote**

#### **Point 20. Sports et jeunesse – Aménagement du stade communal – Convention entre la Ville de Soignies et l'association des clubs francophones de football (ACFF) - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les conventions entre la Ville de Soignies, l'école libre des Carrières, l'école Saint-Vincent et l'association des clubs francophones de football (ACFF) concernant l'occupation du stade communal.**



Dans le cadre du projet de subside pour le réaménagement du stade communal, Infrasports a demandé à la Ville de Soignies des pièces supplémentaires pour la complétude du dossier et pour majorer de 5% le taux de subvention de base qui est de 50%. La Ville de Soignies doit démontrer que cet investissement fera l'objet de partenariat avec différents acteurs tel que des cercles sportifs, des fédérations sportives, des écoles , ...

Ces conventions permettront à :

- L'école libre des Carrières de bénéficier de la mise à disposition gratuite durant les horaires scolaires des infrastructures du stade communal dès la fin des travaux de rénovation du terrain. Cette mise à disposition permettra à l'école d'organiser les cours de gym ou des activités entrant dans le cadre scolaire.
- L'école Saint-Vincent de bénéficier de la mise à disposition gratuite durant les horaires scolaires des infrastructures du stade communal dès la fin des travaux de rénovation du terrain. Cette mise à disposition permettra à l'école d'organiser les cours de gym ou des activités entrant dans le cadre scolaire.
- L'association des clubs francophones de football (ACFF) de bénéficier de la mise à disposition gratuite des infrastructures du stade communal le mercredi de 15h à 16h15 dès la fin des travaux de rénovation du terrain. Cette mise à disposition permettra à l'association d'effectuer leur activité « foot4girls ».

#### **Point 21. Patrimoine – Modification de voirie communale – Déplacement partiel du sentier 68Bis – Neufvilles - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 le déplacement partiel d'un sentier communal.**

L'objectif de cette modification est de garder un accès à ce sentier tout en permettant l'urbanisation d'une parcelle. Ce sentier n'est plus utilisé depuis des dizaines d'années. Le déplacement de ce sentier n'aura aucune incidence et il sera toujours accessible pour les usagers.

En effet, ce sentier traverse une parcelle qui pourrait être urbanisée. Il est également à noter que l'enquête publique réalisée n'a pas donné lieu à des réclamations.

#### **Point 22. Enseignement fondamental – Capital-périodes année scolaire 2022-2023 – Complément de périodes destiné à l'encadrement spécifique en P1 et P2 – Collège communal du 27 octobre 2022 – Décision - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 le complément de période destiné à l'encadrement spécifique en P1 et P2.**

Cette démarche est spécifique à la réglementation de l'enseignement fondamental.

Il s'agit dans ce cadre d'octroyer un complément de période destiné à l'encadrement spécifique en P1 et P2.

Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Ce complément de période est identique à celui de la période précédente, il n'y a dès lors aucun changement par rapport à la période précédente.

**Point 23. Petite enfance – Décret accueil temps libre du 3 juillet 2003 – Rapport d'activité 2021-2022 – Plan d'action 2022-2023 - information**

**Le service de la petite enfance informera le Conseil communal de la Ville de Soignies de ce mardi 29 novembre 2022 sur le contenu du rapport d'activité 2021-2022 et le plan d'action 2022-2023.**

Le Conseil communal prendra connaissance du rapport d'activité 2021-2022 et du plan d'action 2022-2023 du service de la petite enfance émis par la commission communale de l'accueil. Cette prise de connaissance se fait annuellement.

**Point 24. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Chemin des Chauffours, 24 à Soignies – Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 la mise en place d'une réservation de stationnement pour personnes handicapées.**

Il y a lieu d'installer au chemin des Chauffours à Soignies, la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées, côté pair, en face de l'immeuble n° 24. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9a avec pictogramme de personne handicapée et flèche montante "6m".

Cet emplacement réservé n'est pas individualisé, il est dès lors accessible à toutes les personnes handicapées titulaires d'une carte spéciale de stationnement. Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 25. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Rue du Chanoine Scarmure, 30 à Soignies – Abrogation et réservation d’emplacement de stationnement pour personnes handicapées - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 l’abrogation et la réservation d’un emplacement de stationnement pour personnes handicapées.**

Il y a lieu d’abroger et d’installer à la rue du Chanoine Scarmure à Soignies, la réservation d’un emplacement de stationnement pour personnes handicapées, côté pair, en face de l’immeuble n° 30. Cette mesure d’abrogation et de réservation permet l’augmentation de la distance de la réservation de l’emplacement de stationnement pour personnes handicapées de 8 mètres à 9 mètres dû à l’achat par le demandeur d’un nouveau véhicule plus long. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9a avec pictogramme de personne handicapée et flèche montante "9m". Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 26. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Chemin de l’Epinois à Soignies – Traversée piétonne - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les mesures relatives à l’installation d’une traversée piétonne au chemin de l’Epinois.**

Afin de sécuriser la sortie des enfants de l’internat « La Roseraie », il y a lieu d’installer au chemin de l’Epinois à Soignies, une traversée piétonne. Cette traversée piétonne sera créée à hauteur du N°34, qui est l’accès à l’internat, via les marques au sol appropriées. Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 27. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Chemin du Perlonjour à Soignies – Traversée piétonne - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les mesures relatives à l’installation d’une traversée piétonne au chemin du Perlonjour.**

Dans la continuité du cheminement piéton entre le chemin Bodinet et le chemin du Perlonjour, il y a lieu d’installer au chemin du Perlonjour à Soignies, une traversée piétonne. Cette traversée piétonne sera créée à

hauteur du N°20, qui est le carrefour avec le chemin Bodinet, via les marques au sol appropriées. Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 28. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Rue du Cul de sac à Soignies – Zone résidentielle - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les mesures relatives à l'installation d'une zone résidentielle à la rue du Cul de sac**

Vu la rénovation en cours de la voirie et de l'égouttage de la rue du Cul de sac, une nouvelle agglomération doit être mise d'application.

Il y a lieu d'établir à la rue du Cul de sac à Soignies, une zone résidentielle. Cette zone résidentielle sera visible via le placement de signaux F12a et F12b et les marques au sol appropriées. Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 29. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Rue Grégoire Wincqz à Soignies – Création d'une zone de livraison - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 la création d'une zone de livraison à la rue Grégoire Wincqz.**

Actuellement, une zone de livraison existe mais elle est non réglementée à la rue Grégoire Wincqz. Il y a lieu de la réglementer via un arrêté ministériel. Ce règlement vise donc l'établissement à la rue Grégoire Wincqz, d'une interdiction de stationner, du lundi au vendredi, de 6h00 à 18h00, du côté impair, le long des n° 7 – 5 et 1 sur une distance de 18 mètres via le placement d'un signal E1 avec panneau additionnel reprenant les mentions « DU LUNDI AU VENDREDI DE 6H00 A 18H00 » et une flèche montante « 18m ». Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 30. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Chemin du Bodinet à Soignies – Organisation d'une zone de stationnement - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 les mesures relatives à l'installation d'une zone de stationnement au chemin Bodinet.**

Suite à la réfection en cours de la voirie et de l'égouttage au chemin Bodinet, il y a lieu d'établir une zone de stationnement. Plusieurs bandes de stationnement seront créées :

- du côté pair entre les N°58 et 8
- du côté impair entre les N°1 et 7, les N°15 à 25 et du N°33 au N°16 du chemin du Perlonjour.

Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au ministre Wallon des travaux publics.

**Point 31. Affaires sociales – Conseil consultatif communal des aînés et des moins valides – Actualisation des membres - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 novembre 2022 l'actualisation des membres du Conseil consultatif communal des aînés et des moins valides.**

Vu la démission de plusieurs de ses membres, le Conseil communal des aînés et des moins valides a souhaité faire un appel à candidatures avant même le renouvellement qui suit les élections communales. Les candidats pouvaient postuler à titre personnel ou en tant que représentant d'une association présente ou active sur le territoire de Soignies.

Trois candidatures ont été reçues, une à titre personnel et deux pour représenter deux associations : « Altéo » (Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées) et la « Ligue Braille ». Cette actualisation des membres permet d'avoir une nouvelle diversité sociale au sein de ce Conseil.

**Point 32. Aménagement du territoire et cadre de vie – Boucle du Hainaut – Etat de la situation - Information**

**Point 33. Article(s) 74 du règlement d'ordre intérieur : - Réponse(s) au(x) question(s) posée(s) lors de la séance précédente ou en commission ; - Question(s) orale(s) posée(s) au collège communal**

**Point 34. Direction générale - Communication(s)**